Paris, le 19 novembre 2026
Communiqué de presse

Animation française : une stabilisation du marché de l'emploi en 2025 après un violent décrochage depuis le printemps 2023

Après deux années de très fort recul, le marché de l'emploi dans le secteur de l'animation est marqué par une stabilisation en 2025 selon les chiffres dévoilés ce jour par Audiens et AnimFrance à l'occasion des Rencontres Animation Formation organisées par Magelis.

Le nombre de salariés s'élève à 9 300 personnes, tous types de contrats confondus, en recul de 1% par rapport à 2024. La masse salariale atteint 234 M€ en recul elle aussi de 1%. Le nombre d'heures travaillées enregistre un rebond de 3% à 8,5 millions, portée principalement par les salariés engagés en CDD d'usage. Leur nombre d'heures moyen augmente de +4 % en 2025, s'élevant à nouveau au-delà des 800 heures annuelles par salarié (816 heures).

Cette stabilisation ne doit pas masquer le très fort recul du marché de l'emploi depuis le pic de 2022 :

- - 9% pour les effectifs, soit une diminution d'un peu moins de 1 000 salariés ;
- - 16% pour la masse salariale ;
- - 16% pour le nombre d'heures travaillées.

Les salariés engagés en CDDU ont été les plus impactés par le ralentissement du marché de l'emploi, avec des effectifs en baisse de 12% (à 7 807 personnes) en 2025 par rapport à 2022, un recul de 21% de la masse salariale et de 22% du nombre d'heures travaillées.

Les premiers indicateurs de l'année 2026 d'Audiens (1) tendent à montrer que le marché de l'emploi connait une nouvelle baisse depuis le printemps (-5% sur les effectifs avec une stabilité de la masse salariale). Ces difficultés persistantes nourrissent des inquiétudes légitimes des salariés et des étudiants en formation initiale.

Signe des difficultés du secteur, la part des primo-entrants dans les effectifs globaux se maintient à un très bas niveau (12%). Cela vient corroborer le constat des écoles du secteur sur les difficultés d'entrée dans le marché du travail des promotions d'étudiants de 2023 à 2026.

Sur les 509 primo-entrants en 2023 de moins de 30 ans (ayant travaillé plus de 150 heures dans l'année), la moitié d'entre eux a travaillé en 2024 et 2025 et un quart a pu faire plus de 500 heures chaque année.

Ces chiffres tendent à démontrer qu'il est désormais urgent d'ajuster l'offre de formation à la capacité d'intégration du secteur.

Dans cet environnement difficile, la féminisation du secteur se maintient à ses niveaux les plus hauts après une accélération notable ces dernières années. En 2025, les femmes représentent 44% des effectifs et 41% de la masse salariale du secteur, pour 43% du nombre d'heures travaillées. Sur les trois indicateurs, la part des femmes a progressé de 7 points par rapport à 2018. Pour la troisième année consécutive, la part des femmes parmi les primo-entrants est égale ou supérieure à 50%.

Cette crise, inédite par son ampleur et sa durée, est multi-factorielle :

- réorganisation des grands acteurs internationaux qui affectent et retardent les décisions d'investissement ;
- réduction brutale des commandes des plateformes américaines depuis l'automne 2022, qui affecte de plein fouet l'activité de prestation de services, moteur de la croissance des années précédentes ;
- évolution structurelle de l'audience qui se déplace vers les plateformes de VoD gratuite ou par abonnement, qui ne contribuent pas ou très peu au financement de programmes inédits ;
- difficultés des acteurs historiques, notamment les diffuseurs privés internationaux, face à ces évolutions qui les pénalisent leurs recettes publicitaires, affectant ainsi leur capacité d'investissement.

Les modifications apportées au décret SMAD en décembre 2025 vont commencer à porter leurs premiers effets en 2027, si tant est que des accords interprofessionnels puissent être trouvés avec les différentes plateformes dans le cadre des négociations en cours. En cas d'échec, il reviendra à l'ARCOM de traduire ce décret dans leurs conventions ou dans les notifications des obligations de production.

Dans ce contexte, AnimFrance alerte les pouvoirs publics et les parlementaires sur les arbitrages en cours relatifs au budget de France Télévisions et sur les risques induits pour les investissements dans la création patrimoniale en 2027. Il est indispensable que le renforcement de l'engagement des plateformes ne s'accompagne pas concomitamment d'une baisse de celui du premier partenaire de l'industrie française de l'animation.

Contact presse AnimFrance :
Stéphane Le Bars Délégué Général + 33 6 60 23 53 96 • s.lebars@animfrance.fr

(1) Selon les données du Datalab d'Audiens qui porte sur un périmètre de sociétés plus large que celui de l'étude annuelle Audiens/AnimFrance réalisée pour les RAF